

Conseil d'école du 26 mars 2013
école Saint Exupéry CHAURAY

Les membres du conseil d'école :

M. Paquet inspecteur de l'Education Nationale, absent excusé.

Les enseignants de l'école :

M. Gendron, Mme Arrivé, Mme Laucoin, Mme Jozeau M. Houitte, Mme Lalande, M. Biraud, Mme Huort, Mme Menay-Gadolet, M. Decroix, M. Jaubert, M.Auchatraire, Mme Texereau, Mme Millet

Absentes excusées :Mme Haas, Mme Beau, Mme Taveau, M. Biraud, Mme Huort.

Les parents élus aux élections du 14 octobre :

Mme Renault, Mme Félix, Mme Brothé, Mme Hochedez, Mme Perdriaux, Mme Racque, Mme Guillemet, Mme Delmas, M. Monteil, Mme Rabosseau

Absents excusés: Mme Pissy, M.Brosseau, Mme Pichon, Mme Bissierier, Mme Reysset, Mme Cousinot, Mme Musellec

L'équipe municipale :

M. Brossard : Maire de Chauray

Mme Mathé : Adjointe aux affaires scolaires

M.Printemps : Directeur des affaires scolaires et Responsable du restaurant scolaire

M. Mathieu : Délégué Départemental de l'Education Nationale

A. Ruault : Directeur de l'école et Président de séance

Mme Arrivé : Secrétaire de séance

Ordre du jour :

Rythmes scolaires pour l'année 2013-2014

Questions du comité des parents élus

Remplacement de M Bonenfant ?

Espace dédié à la pratique du poirier dans la cour ?

Présentation de la réforme des rythmes scolaires :

Les élèves auront 24 h de classe par semaine réparties sur 4 journées et demi et cela sur 36 semaines. Le maximum d'enseignement est de 5h30 par jour, 3h30 maximum pour la demi-journée. Les élèves peuvent avoir 36h/an, c'est à dire 1h/semaine ou 1h30/ sur 24 semaines d'Activités Pédagogiques Complémentaires menées par les enseignants (aide aux élèves, aide au travail personnel...)

Les Activités Péri Scolaire : 3 heures / semaine sont organisées par la municipalité. 1 adulte par groupe de 18 élèves en élémentaire.

Les maires ont à donner leur position : réforme dès 2013 ou demande de dérogation pour 2014 avant le 31 mars au Directeur Académique.

Monsieur Brossard présente sa position au sujet des rythmes scolaires qu'il va proposer au conseil municipal du jeudi 28 mars. La municipalité a 2 possibilités : appliquer la réforme dès 2013 ou demander une dérogation pour 2014. Ce projet va dans le bon sens mais pose à la municipalité des problèmes d'organisation. L'encadrement des Activités Péri Scolaires nécessite 1 éducateur par groupe de 18 enfants maximum à l'école élémentaire. Pour encadrer tous les enfants de la commune, il faut recruter une trentaine d'éducateurs pour bien mettre en œuvre cette réforme. Cela nécessite du temps de concertation avec tous les acteurs de la vie culturelle et sportive de Chauray. M. Brossard souhaite prendre le temps nécessaire pour échanger avec tous. Si la réforme est appliquée à la rentrée, ce ne sera pas dans l'esprit de la réforme et les enfants ne pourraient bénéficier de la garderie.

Mme Rabosseau pense que le temps scolaire est plus important que le temps péri scolaire, et que les temps d'apprentissage sur 4 journées et demi seraient profitables même avec des temps de garderie.

Mme Mathé souhaite mettre en place les nouveaux rythmes scolaires en étant cohérent et efficace.

M Brossard a rencontré les APE des écoles, celles ci sont favorables à la position de la mairie.

M Ruault rappelle que les enseignants sont aussi favorables à cette réforme des rythmes et préfèrent qu'elle soit mise en place dans les meilleures conditions. Ils demandent que les APS soient organisées le soir après la journée de classe. M. Brossard estime que les APS seront obligatoires pour tous les élèves et que cela posera des problèmes d'organisation si elles ne sont en place que sur la base du volontariat. M. Ruault pense que les APS ne sont pas obligatoires pour tous les élèves, certains pourraient ainsi quitter l'école plus tôt.

M. Brossard confirme la gratuité des APS.

M Mathieu pense que tous les enfants vont profiter des APS si celles ci sont gratuites.

M Brossard rappelle la nécessité de temps de concertation avec la municipalité, les enseignants, les parents, les associations pour organiser au mieux cette réforme et demande donc la dérogation pour la rentrée 2014.

M Brossard attend de la Direction Académique la réponse à sa question du niveau de qualification requis pour encadrer les APS.

Questions du comité des parents élus

Remplacement de M. Bonnenfant ?

La municipalité attend les indications du médecin du travail. Si M. Bonnenfant peut reprendre son travail auprès des enfants de l'école, ce sera sur un emploi du temps allégé.

Espace dédié à la pratique du poirier dans la cour ?

Le tapis a été inscrit au budget, ce sera pour cette année ou l'année prochaine.

Conseil d'école le 11 juin 2013 à 18h

Le secrétaire Anne Sophie Arrivé

Le président de séance A. Ruault